

**DELIBERATION N° 46b/2024  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 24 juin 2024**

**Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire**

**Présents** : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, M. FLORIN, Mme EL HAJOUI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST.

**Excusés et ont donné procuration** : Mme GOMEZ à M. MENIRI, Mme EL MANANI à M. OLIVIER, M. DADDA à Mme NAZEF, M. RUBANY à Mme BOULET, Mme DIALLO à M. FLORIN, Mme CETINKAYA à Mme EL HAJOUI, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN.

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF.

**Objet** : **Décision Modificative n° 1 – Budget annexe SEPF 2024**

Monsieur MENIRI informe qu'il y a lieu de procéder, sur le Budget Ville 2024, à un réajustement d'imputations budgétaires sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau joint en annexe.

**VU** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ainsi que les textes subséquents,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11, L.2121-29 et L. 2313-1,

**VU** la délibération n°25/2024 en date du 8 avril 2024 adoptant le budget annexe SEPF pour l'exercice 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024 pour permettre la bonne exécution du budget,

**CONSIDERANT** que la décision modificative respecte les principes d'annualité, d'universalité, d'unité de spécialité, d'équilibre et de sincérité,

**CONSIDERANT** que la présente décision modificative respecte le formalisme du budget primitif comme le prévoit l'instruction M57,

**CONSIDERANT** tableau et à la maquette annexés à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

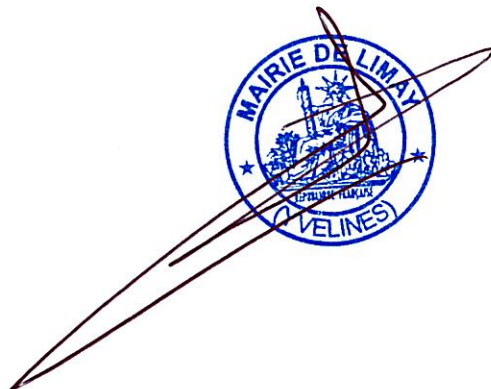
Entendu l'exposé de Monsieur MENIRI

Après en avoir délibéré,

**DECIDE avec 28 voix pour et 5 abstentions** (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** la décision modificative n°1 au budget annexe SEPF de l'exercice 2024 qui s'établit conformément au tableau et à la maquette annexée à la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE**, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2024 Budget annexe SEPF

FONCTIONNEMENT							
	SEPF	Résultat de fonctionnement reporté	Section	Réel/Ordre	Dépenses	Recettes	
002	SEPF	Résultat de fonctionnement reporté	Investissement	Réel		-287 030,82	
002	SEPF	Résultat de fonctionnement reporté	Investissement	Réel		237 217,42	
023	SEPF	Virement à la section d'investissement	Investissement	Ordre	-49 813,40		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>-49 813,40</b>	<b>-49 813,40</b>	<b>A L'EQUILIBRE</b>

INVESTISSEMENT							
Imputation	Gestionnaire	Libellé	Section	Réel/Ordre	Dépenses	Recettes	
2135	SEPF	Installations Générales et Agencements	Investissement	Réel	-29 949,50		
1068	SEPF	Besoin de financement de la section d'investissement	Investissement	Réel		19 863,90	
021	SEPF	Virement de la section de fonctionnement	Investissement	Ordre		-49 813,40	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>-29 949,50</b>	<b>-29 949,50</b>	<b>A L'EQUILIBRE</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Décision modificative n. 1 du Budget annexe SEPF 2024

**Date de transmission de l'acte :** 03/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/07/2024

**Numéro de l'acte :** DELIB-46b-2024 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803352-20240624-DELIB-46b-2024-DE

**Date de décision :** 24/06/2024

**Acte transmis par :** Francine LIENHARD

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires